

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/01/26

DÉCISION DU MAIRE
N° 2026 – 005

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

CULTURE

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA NUIT DE LA LECTURE DU 21/01/2026

Monsieur le maire de la ville de Tonneville,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la manifestation organisée par la Médiathèque E. Cœurderoy de Tonneville dans le cadre de la Nuit de la lecture ;

DECIDE

- De signer, ou son représentant ayant reçu délégation, le contrat ^{de} cession de représentation, avec l'entreprise « Sur Mesure spectacle » sise La Ville du Bois (91) aux conditions suivantes :
 - o Représentation : Dans la Cité et dans les Champs
 - o Date et heure : 21/01/2026 à 15h30
 - o Lieu : Espace marland
 - o Montant : 400.00 € TTC
- De dire que les dépenses seront imputées à la section 6232 du chapitre 011 de l'exercice en cours.

A Tonneville, le 8 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonneville

